



LE RAINCY

www.leraincy.fr



Le Raincy

Flash info spécial

VILLE DU RAINCY - MAI 2021 - N° 21



Comment s'inscrire ?

OUVERTURE DU SALON DE VACCINATION !

Le lundi 17 mai 2021



SUR DOCTOLIB

Rendez-vous sur Doctolib à partir de votre ordinateur ou de votre téléphone, pour pouvoir accéder aux créneaux de réservation pour votre vaccination. Pour vous inscrire, munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale.



PAR TÉLÉPHONE

En cas de difficultés à vous rendre sur Doctolib, vous pouvez vous inscrire auprès de votre Salon de Vaccination, directement par téléphone au 01.43.02.73.43



HORAIRES & ADRESSE

Lundi à jeudi : 9h - 17h

Vendredi : 9h à 21h

Samedi et dimanche : 9h - 13h

Espace Raymond Mège
72, allée du Jardin Anglais

Après une ouverture prévue au 1er février, finalement reportée, le Salon de Vaccination de Proximité du Raincy ouvre enfin ses portes ! L'acharnement du Maire dans l'action à protéger la population du Raincy a permis d'obtenir l'ouverture du salon de vaccination, qui va chaque semaine voir le nombre de personnes vaccinées augmenter. C'est un outil supplémentaire dans l'arsenal que la Ville du Raincy a voulu, pour protéger ses habitants.

LES PERSONNES ÉLIGIBLES À LA VACCINATION

La campagne de vaccination s'intensifie désormais et s'ouvre à de nouveaux publics :

- Toutes les personnes âgées de plus de 50 ans
- Toutes les personnes présentant un facteur de comorbidité à partir de 18 ans

A compter du 19 mai

Toutes les personnes âgées de plus de 18 ans sur les "places de dernier moment"



Prise de rendez-vous obligatoire



01.43.02.73.43



www.doctolib.fr

Même vacciné, les gestes barrières sont toujours nécessaires !

Que l'on soit en bonne santé, malade, jeune, âgé, vacciné contre la Covid-19, il est primordial de continuer à respecter les gestes barrières !

Le ministère de la Santé confirme "qu'en l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement, réduisent la sévérité des symptômes, mais la réduction de la contagiosité est incertaine." Les gestes barrières, dont le port du masque, restent donc nécessaires après la vaccination.



Portez un masque



Lavez-vous les mains
régulièrement



Respectez la
distanciation



Aérez les pièces le
plus souvent possible

La vaccination à domicile continue !

Afin de faciliter votre vaccination, la Ville du Raincy a mis en place un Salon de Vaccination mobile vous permettant d'être vacciné directement chez vous. Ce service s'adresse aux Raincéens ayant des difficultés à se déplacer ou présentant un facteur de comorbidité. Pour vous inscrire, contactez le CCAS au 01 43 02 73 43 ! Ce dispositif a déjà permis la vaccination de plus de 300 personnes !



Appel à la vaccination pour tous les jeunes !

Pour réduire la circulation du virus, la vaccination des jeunes est essentielle ! Dès le 19 mai, et à partir de 18 ans, la vaccination est ouverte aux plus jeunes en "places de dernier instant", ce qui vous permet de réserver votre créneau le jour même ou bien la veille pour le lendemain.

**EN ME VACCINANT, JE ME PROTÈGE
ET JE PROTÈGE LES AUTRES !**

Tests salivaires dans les écoles : aucun cas détecté au Raincy !

Nous vous l'annoncions au début du mois d'avril, la Ville du Raincy a obtenu l'autorisation d'effectuer des tests salivaires dans les écoles ! Pour les écoles maternelles, un kit de prélèvements a été mis à disposition des parents afin que les enfants puissent réaliser le test directement à la maison, par auto-prélèvement. Le Raincy est la première Ville à expérimenter ce dispositif auprès des maternelles. Pour les écoles élémentaires, les prélèvements ont été réalisés à l'intérieur des établissements le mardi 4 mai et le jeudi 6 mai. L'ensemble du personnel éducatif et des acteurs de la Ville étaient présents afin

de s'assurer du bon déroulement de l'opération. L'accord préalable des parents a évidemment été exigé. Avec plus de 80% de participation dans les écoles élémentaires et 70% dans les écoles maternelles, l'opération a été un véritable succès. Les résultats ont également été concluants, puisqu'il n'y a eu aucun cas de covid détecté dans les écoles du Raincy ! Le personnel veille quotidiennement au respect des gestes barrières et du port du masque auprès des enfants. Les actions menées dans les écoles ont porté leurs fruits en empêchant la propagation du virus.

CATASTROPHE NATURELLE : LE RAINCY ENFIN RECONNU

Le Ministère de l'Intérieur, par arrêté du 20 avril 2021, a **reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la Ville du Raincy** pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, pour la **période du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2018**. Le Ministre de l'Intérieur, par le même arrêté, a déclaré la ville du Raincy en état de catastrophe naturelle pour les mêmes causes concernant **la période du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020**. L'arrêté est **publié au journal officiel du 7 mai 2021**. Pour les Raincéens concernés par ces périodes, ils **doivent saisir officiellement la ou les assurances de leur propriété**, pour que soit **enclenché le processus d'indemnisation, dans un délai de 10 jours** en suite de la parution au Journal Officiel. La Ville du Raincy et son Maire ont souhaité défendre jusqu'au bout les intérêts des propriétaires touchés par les mouvements de terrain différentiels qui ont créé des dégâts sur les propriétés. Pour l'année 2018, Jean-Michel Genestier, après avoir demandé audience au Préfet pour que le dossier soit réétudié, a obtenu gain de cause et c'est la commission interministérielle qui a confirmé l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. L'acharnement particulier sur ce dossier permettra aux Raincéens concernés, de trouver une issue favorable à leur inquiétude.

